



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

Rez de chaussée avant l'ascenseur

03 26 88 25 53 51@se-uns.org <http://sections.se-uns.org/51/>



SE-UNSA Marne

Flash infos du 2 octobre 2009

Merci d'afficher la pièce jointe

1-CAPD : avancement et stages de formation

2-Réunions d'information syndicale

3-Enquête périscolaire Reims

4-Santé au travail

5-Revalorisation des enseignants

6-Pas de bébé à la consigne

7-Action Interprofessionnelle du 7 octobre

8-Liens utiles

1-CAPD : avancement et stages de formation

La CAPD avancement et formation continue aura lieu le jeudi 15 octobre. Tous nos syndiqués ont reçu une fiche de suivi et seront informés systématiquement, promus et non promus. Les autres collègues pourront prendre contact avec nous après la tenue de la réunion.

2-Réunions d'information syndicale

Quelques collègues nous font part de difficultés avec leur hiérarchie pour participer à nos réunions syndicales. Ces réunions sont de droit et ne peuvent vous être refusées, que vous soyez syndiqué ou non. L'an passé, nous avons convenu avec l'IA (qui avait refusé leur organisation pendant le temps devant élèves) que ces 2 X 3 heures seraient à imputer sur le contingent des heures d'animation pédagogiques, heures de concertation ou journée de solidarité. Une attestation de présence vous sera remise à l'issue de la réunion.

3-Enquête périscolaire Reims

Depuis cette rentrée, les Atsem de Reims ont des missions réorganisées par la Ville. Après un mois de fonctionnement où en est-on ? Ci-joint un questionnaire à nous renvoyer.

4-Santé au travail : Conditions de travail et santé : le SE-UNSA mène l'enquête

Le SE-UNSA lance une enquête en ligne sur la problématique de la santé au travail.

Donnez votre avis sur ce lien → <http://www.se-uns.org/sante/intro.htm>

La pandémie grippale a remis sur le devant de la scène la question de la santé des personnels enseignants et une fois encore, pointé les carences de l'éducation nationale.

En la matière, notre employeur assure le service minimum dans l'application de la réglementation sur l'hygiène, la sécurité et la santé au travail qui date pourtant de 1982 !

Chaque enseignant ou personnel d'éducation peut, au cours de sa carrière, être touché par un problème de santé. Cette difficulté, qu'elle soit passagère ou de plus longue durée, a alors des répercussions sur l'exercice de son métier.

Dans ces situations de fragilité personnelle et professionnelle, le Ministère de l'Education nationale n'accorde toujours pas à ses salariés l'attention, l'accompagnement, voire l'aide qu'ils sont en droit d'attendre. La prévention, l'accompagnement et le suivi tout au long de leur carrière est quasi absent.

Pour le SE-UNSA, à l'heure où l'on met en avant le développement de la Gestion des Ressources Humaines dans l'Education nationale, cette question de la santé des personnels ne peut rester sous le boisseau.

C'est pourquoi, dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années, le SE-UNSA a décidé de lancer un questionnaire en ligne en direction de la profession*.

Les données recueillies serviront de point d'appui pour faire avancer ce dossier tant auprès du ministère que dans les GRH des rectorats. Elles devront aussi permettre d'engager le débat dans les Comités d'Hygiène et Sécurité.

5-Revalorisation des enseignants : déclaration de Chatel , on est loin du compte !

Fait inhabituel, Luc Chatel a tenu à participer au CTPM. Le ministre, insistant sur sa volonté de refonder le dialogue social dans son ministère, est venu proposer « *un pacte de carrière basé sur deux piliers* » : la dynamisation des ressources humaines et l'évolution des rémunérations des enseignants.

Sur le premier point, il affiche une volonté marquée : faire du « *ministère de l'humain* » un « *lieu où s'expriment les talents et les mérites* ». Il propose une gestion plus personnalisée et plus attentive des carrières qui repose non seulement sur une formation initiale élevée mais aussi sur une formation tout au long de la vie. Une attention particulière est annoncée en ce qui concerne la médecine du travail. En la matière, notre ministère est carrent depuis des décennies. Pour le SE-UNSA, si une gestion plus personnalisée a du sens pour des collègues rencontrant des difficultés, elle ne doit pas être généralisée et aboutir à une individualisation des carrières fondée sur un mérite subjectif.

Le deuxième pilier de la revalorisation annoncé par le ministre est très décevant.

Il propose à la discussion quatre chantiers :

- débuts de carrière,
- rattrapage salarial pour les cinq premiers échelons,
- reconnaissance de nouvelles missions,
- nouvelles modalités d'avancement de grade avec la création d'un grade supplémentaire pour les enseignants.

Pour le SE-UNSA, les primes, indemnités et heures supplémentaires mises en place depuis deux ans ne sauraient constituer une revalorisation. Elles sont la légitime rémunération de travaux effectués en plus par les seuls enseignants qui peuvent y prétendre. Par ailleurs, l'annonce d'une augmentation de cent euros par mois pour les débuts de carrière est dérisoire au regard de l'élévation de deux ans du niveau de formation et des comparaisons européennes.

Pour le SE-UNSA le compte n'y est pas. La promesse présidentielle faite à chaque éducateur a créé des attentes légitimes auprès de nos collègues. C'est donc un effort budgétaire conséquent qui doit être fait pour répondre à chacun d'entre eux. La revalorisation ne peut pas se limiter à quelques générations ou à quelques catégories d'enseignants et écarter la grande majorité d'entre eux.

Après deux ans de tergiversations, le cadre des discussions est enfin posé. Le SE-UNSA est bien décidé à faire évoluer les premières propositions ministérielles, pour l'heure très insuffisantes.

6- Pas de bébé à la consigne

Un 4 pages « petite enfance » est en téléchargement → <http://www.se-uns.org/s/pip.php?article1864>

Nous affirmons qu'une politique publique ambitieuse pour la petite enfance constitue un investissement pour l'avenir.

7-Action Interprofessionnelle du 7 octobre

Sur notre site, la déclaration commune intersyndicale. Le SE-UNSA n'appelle pas à un mouvement de grève. Composante de l'UNSA, profondément ancré dans l'interprofessionnel, Le SE-UNSA invite les collègues disponibles à nous rejoindre sous la bannière UNSA. Sollicitez également votre entourage, issu du secteur privé à manifester RV, sur Reims maison des syndicats à 10H

7-Liens utiles

- **Infos 2nd degré :** → <http://sections.se-uns.org/reims/>
- **Site des psychologues de l'UNSA :** → <http://snpsyen.site.voila.fr:80/>
- **Infos UNSA Champagne Ardenne :** → <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/>

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi
Jean-Michel ALA VOINE / **06 14 25 30 61** / Permanences mardi-mercredi-jeudi
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** / Permanence le lundi
Patrice BARTHELEMY / **06 14 25 29 58** / Enseignement professionnel
Philippe GARET / **06 14 25 30 00** / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h 30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.

